

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE).

1. La mission première de la CLE est d'élaborer et de réviser :

⇒ Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Lez de la Mosson et des Étangs Palavasiens.

2. Le siège administratif de la CLE se situe au domaine de Restinclières.

3. La CLE se compose de trois collèges :

⇒ Le Collège des Collectivités territoriales et des Établissements Publics Locaux

- Conseil Départemental de l'Hérault
- Montpellier Méditerranée Métropole
- Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup
- Ville de Montpellier
- Syndicat du Bassin du Lez

⇒ Le Collège des Usagers :

- La Fédération de l'Hérault pour la pêche et la protection du milieu aquatique.
- La Chambre d'agriculture de l'Hérault
- Associations environnementales et de riverains

⇒ Le Collège d'État :

- Agence de l'Eau, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer 34 (DDTM34)

4. Les membres de la CLE siègent pendant 6 ans.

5. Le Bureau de la CLE est constitué de 13 membres :

⇒ M Cyril Meunier actuellement président dirige ce bureau,

⇒ En son absence la vice-présidente Mme Négret le remplace.

6. La CLE fonctionne avec 5 commissions thématiques :

⇒ Milieux,

⇒ Gestion quantitative,

⇒ Gestion qualitative,

⇒ Littoral,

⇒ Changement climatique,

⇒ Une sixième commission semble émerger : gestion des espaces de bon fonctionnement.

⇒ Des experts extérieurs peuvent intervenir pour apporter leur expertise.

7. Le comité technique assiste le bureau pour ses avis techniques en réunissant les techniciens et ingénieurs associés à la démarche du SAGE. Le comité technique comprend les services de :

- ⇒ La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM34).
- ⇒ La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- ⇒ Les Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI)
- ⇒ Le Département de l'Hérault,
- ⇒ L'agence de l'eau.
- ⇒ La région Occitanie.
- ⇒ L'Office Français de la Biodiversité (OFB).
- ⇒ L'Agence Régionale de Santé (ARS)
- ⇒ L'Établissement Public Territorial de Bassin (L'EPTB Lez) l'ancien SYBLE.

8. Le secrétariat et l'animation de la CLE sont confiés à l'EPTB Lez qui peut si besoin :

- ⇒ Effectuer les études et analyses nécessaires pour l'élaboration et la révision du SAGE.
- ⇒ Le secrétariat administratif et technique est placé sous l'autorité directe du président de la CLE.